

# ACTION URGENTE

## D'ANCIENS JURÉS S'OPPOSENT À UNE EXÉCUTION EN OKLAHOMA

**Richard Smith, un homme de 47 ans, doit être exécuté dans l'État américain de l'Oklahoma le 8 avril. Il a été reconnu coupable de meurtre en 1987. Il a passé plus de la moitié de sa vie dans le couloir de la mort. Un certain nombre de jurés de son procès s'opposent maintenant à son exécution, de même qu'un frère de la victime.**

**Richard Smith** a été condamné pour le meurtre de John Cederlund. D'après les éléments présentés à son procès, dans la soirée du 21 juillet 1986, Richard Smith (alors âgé de 23 ans) et deux femmes, Pamela Rutledge et Rita Cagle, se sont rendus dans deux maisons d'Oklahoma City pour acheter de la méthamphétamine. Peu après minuit, ils ont quitté la seconde maison avec John Cederlund, un dealer notoire, et sont allés en voiture jusqu'à une zone rurale du comté de Canadian. En se fondant essentiellement sur le témoignage de Pamela Rutledge et Rita Cagle, qui n'ont jamais été poursuivies, le ministère public a affirmé que Richard Smith avait décidé de voler de l'argent et de la drogue à John Cederlund, mais que lorsque celui-ci lui avait assuré ne pas avoir d'argent, il l'avait abattu.

Avant le procès, le ministère public a proposé à Richard Smith de requérir une peine de réclusion à perpétuité s'il plaidait coupable, mais il a refusé cette offre. À l'issue de son procès, en mars 1987, le jury l'a déclaré coupable d'assassinat. Au cours de l'audience de détermination de la peine, l'avocat de la défense n'a présenté quasiment aucun élément, et aucun témoignage d'expert, pour tenter de persuader le jury de ne pas condamner son client à la peine capitale. Les arguments qu'il a présentés à cette occasion ont été décrits en 2005 par un juge d'une cour fédérale de district comme « choquants par leur brièveté et le fait qu'ils n'aient pas permis d'humaniser [Richard Smith] ni d'expliquer ses actes ». La défense était constituée de moins de trois pages du compte rendu des audiences comprenant notamment une déclaration de la mère de l'accusé, qui confirmait que son fils avait été soigné par des « médecins psychiatres » en Californie une dizaine d'années auparavant mais indiquait qu'elle ne se rappelait d'aucun détail. Le seul autre témoin présenté par la défense était la sœur de Richard Smith, qui est venue brièvement à la barre pour demander au jury de donner « une chance » à son frère.

En 1992, un psychologue et un neuropharmacologue engagés pour la procédure d'appel ont révélé que Richard Smith avait vécu une enfance et une adolescence marquées par un délaissement et une maltraitance systématiques, et qu'il souffrait de graves troubles mentaux. En 2008, la cour d'appel du 10<sup>e</sup> circuit a relevé que son avocat n'avait entamé ses recherches pour l'audience de détermination de la peine « que sept à dix jours avant le procès » et que, « avec un recul optimal, il aurait pu présenter beaucoup plus d'éléments, notamment les mauvais traitements pendant l'enfance [de Richard Smith], ses problèmes de dépendance, ainsi que ses problèmes psychologiques, ses lésions cérébrales et son intelligence légèrement inférieure à la moyenne ». Cependant, comme la cour fédérale de district, celle du 10<sup>e</sup> circuit a confirmé sa condamnation à mort.

Moins de huit mois après le procès de Richard Smith, les autorités de l'Oklahoma ont adopté un texte inscrivant la détention à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle en tant qu'option de condamnation dans l'État. Six jurés du procès ont signé des déclarations sous serment dans lesquelles ils affirment soit qu'ils n'auraient pas voté en faveur d'une exécution si on leur avait proposé la détention à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle, soit qu'ils ne s'opposent pas à la commutation de la peine de mort de Richard Smith en une condamnation de ce type. L'un des frères de la victime est également favorable à une mesure de clémence.

**DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, et que vous rédigerez (en anglais ou dans votre propre langue) en utilisant vos propres mots :**

- dites que vous ne cherchez aucunement à excuser le meurtre de John Cederlund ;
- soulignez votre préoccupation quant au fait que les jurés qui ont condamné Richard Smith à la peine capitale n'ont pas été informés de l'histoire personnelle, marquée par le délaissement, les mauvais traitements et les troubles mentaux, du jeune accusé dont le sort était entre leurs mains ;
- faites remarquer que six des jurés du procès ont signé des déclarations sous serment dans lesquelles ils se disent favorables à une mesure de clémence ;
- déclarez-vous opposé à l'exécution de Richard Smith et demandez que sa condamnation à mort soit commuée.

**ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 8 AVRIL 2010 À :**

**Jusqu'au 24 mars :** [Comité des grâces et des libérations conditionnelles de l'Oklahoma](#) :

Oklahoma Pardon and Parole Board, First National Center, 120 N. Robinson Ave., Suite 900W, Oklahoma City, OK 73102, États-Unis  
 Fax : +1 405 602-6437

Courriel : [ronnie.ladd@ppb.state.ok.us](mailto:ronnie.ladd@ppb.state.ok.us)

Formule d'appel : *Dear Board Members, / Mesdames, Messieurs,*

**Avant et après le 24 mars :** [Gouverneur de l'Oklahoma](#) :

Governor Brad Henry  
 State Capitol Building, 2300 N. Lincoln Blvd., Room 212  
 Oklahoma City, OK 73105, États-Unis

Fax : +1 405 521 3353

Courriel : sur la page <http://www.gov.ok.gov/message.php>

Formule d'appel : *Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,*

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## D'ANCIENS JURÉS S'OPPOSENT À UNE EXÉCUTION EN OKLAHOMA

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Donald Cederlund, frère cadet de John Cederlund, a signé une déclaration en faveur d'une mesure de clémence pour Richard Smith. Après avoir lu le compte rendu des audiences, il a déclaré : « Je pense que M. Smith ne devrait pas être exécuté et que sa condamnation devrait être commuée en une peine de détention à perpétuité [...]. C'était un crime suscité par la drogue, et M. Smith n'avait aucune intention d'ôter la vie à mon frère. » Depuis le procès, Rita Cagle a indiqué que le soir du crime, Richard Smith et John Cederlund s'étaient « battus pour prendre le pistolet ». « Pendant cette bagarre, a-t-elle déclaré, un coup est parti et [John Cederlund] a été touché. Je ne peux dire avec certitude si [Richard Smith] a tiré sur [John Cederlund] volontairement ou non. »

D'après les informations fournies par le psychologue et le neuropharmacologue engagés lors du procès en appel, le père de Richard Smith était en prison pendant les huit premières années de la vie de son fils, et après sa libération, il engageait souvent des combats physiques avec lui et lui apprenait à voler à l'étalage, à voler des voitures et à cambrioler des maisons. Sa mère s'est remariée, mais son second mari était violent avec son beau-fils. À l'âge de 11 ou 12 ans, Richard Smith s'est enfui de chez lui ; il a été appréhendé par les autorités et envoyé dans un centre pour mineur, où il a tenté de se suicider pour ne pas être renvoyé chez lui. À son retour, il a été battu par son beau-père et pendant deux semaines il a été menotté et enfermé dans un placard chaque soir à l'heure du coucher. À 12 ans, Richard Smith est parti vivre avec son père. Il s'est mis à consommer de l'alcool et des substances psychotropes, et il voyait son père s'injecter des amphétamines par voie intraveineuse. Au cours des années qui ont suivi, il n'a pas arrêté de faire la navette entre sa mère, son père et d'autres membres de sa famille ; il a vécu dans cinq États différents et il a été scolarisé dans plus d'une dizaine d'établissements. Richard Smith a commencé à fumer de la marijuana à l'âge de huit ans, puis il s'est mis à inhaler de la colle et de l'essence. Vers 14 ou 15 ans, il s'injectait de la méthamphétamine quatre fois par jour, fumait de la marijuana et se faisait des injections d'un mélange de cocaïne et de méthamphétamine deux fois par semaines, en plus de boire du whisky. À 17 ans, il a commencé à s'injecter de l'héroïne mélangée avec soit de la méthamphétamine, soit de la cocaïne. Il s'est également mis à prendre du LSD, qu'il s'injectait par voie intraveineuse.

Dans le cadre de l'examen réalisé après sa condamnation, les médecins ont diagnostiqué chez Richard Smith une schizophrénie chronique et ont établi qu'il avait subi de multiples blessures à la tête. Selon la psychologue, il n'a pas reçu de soins adaptés lorsqu'il était jeune, et sa maladie mentale a été exacerbée par sa consommation de drogues et d'alcool, ainsi que par de probables lésions cérébrales. Cette spécialiste a conclu que, au moment du crime, sa capacité à adopter un comportement conforme aux exigences de la loi était vraisemblablement très diminuée. Dans le jugement rendu par la cour fédérale de district sur cette affaire en 2005, le juge indique que « selon les critères actuels », le fait que l'avocat qui a défendu Richard Smith en première instance n'ait « pas demandé la désignation d'un psychiatre ou des fonds pour en engager un afin de l'assister lors de l'audience de détermination de la peine n'était objectivement pas raisonnable ». Néanmoins, le juge a confirmé sa condamnation à mort au motif que, au regard de la loi en 1987, il ne pouvait statuer que cette omission de la part de son avocat constituait une « faute professionnelle » à l'époque.

Trois membres du jury de première instance ont déclaré que, si on leur avait proposé la détention à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle lors du procès, ils auraient voté en faveur de cette peine, et non de la peine capitale. Un quatrième juré a indiqué qu'il estimait que la détention à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle était la « peine appropriée » dans cette affaire. Deux autres ont déclaré qu'ils ne s'opposeraient pas à une commutation de sa peine de mort en une condamnation de ce type. Deux de ces jurés se sont rappelé « ne pas avoir été convaincus » par la prestation de l'avocat de la défense lors du procès ; l'un d'eux a évoqué les « arguments futiles » qu'il avait présentés à l'audience de détermination de la peine. Un autre s'est souvenu avoir eu l'impression que les deux témoins essentiels de l'accusation – Pamela Rutledge et Rita Cagle – étaient complices du crime et que « ce n'était pas une affaire dont la solution crevait les yeux, dans laquelle la culpabilité de Richard Smith était évidente ». Une troisième jurée a souligné « toutes les informations récentes faisant état d'erreurs judiciaires » et précisé qu'elle éprouvait maintenant « une grande inquiétude à l'idée que l'État exécute M. Smith », qui ne faisait pas partie des « pires des criminels » et n'était pas non plus responsable des « pires des crimes » auxquels la peine capitale est censée être réservée aux États-Unis.

Amnesty International s'oppose catégoriquement à la peine de mort, en toutes circonstances et dans tous les pays. Depuis la reprise des exécutions judiciaires aux États-Unis en 1977, les autorités de ce pays ont ôté la vie à 1 198 personnes. Quarante-deux de ces exécutions ont eu lieu en Oklahoma. Cet État présente le taux d'exécutions par habitant le plus élevé des États-Unis. Depuis le début de l'année 2010, les autorités américaines ont procédé à 10 exécutions.

AU 69/10, AMR 51/024/2010, 17 mars 2010

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

